

DIRECTION DU BUDGET

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE  
FINANCIERE DE L'ETAT

- 2 OCT. 2017

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB1725690C  
N° interne DF-1BE-17-3648

*À l'attention de Mesdames et Messieurs  
les responsables de la fonction financière ministérielle,  
les directeurs des affaires financières  
et les responsables de programme*

**Objet : Opérations préalables à la bascule 2017-2018 et préparation de arrêtés de report sur 2018**

P.J. : 2 annexes

La présente circulaire, qui complète la circulaire relative aux dates limites de fin de gestion applicables à l'exercice 2017, a pour objectif de détailler le calendrier des **opérations préalables à la bascule des opérations non soldées en fin d'année 2017<sup>1</sup>** ainsi que les actions nécessaires à la **préparation des arrêtés de report de crédits**. Elle précise notamment les modalités de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement.

Dans la perspective des reports de crédits de 2017 sur 2018, la présente circulaire détaille, pour chacun des acteurs concernés (ministères, direction du budget, départements de contrôle budgétaire au sein des services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, agence pour l'informatique financière de l'État), le calendrier des actions à conduire.

<sup>1</sup> Sous Chorus, ces opérations, qui désignent l'ensemble des travaux nécessaires au bon déroulement de la bascule sur la gestion 2018 des opérations non soldées en fin d'année 2017, sont aussi qualifiées de « traitements de fin de gestion » (TFG). Selon le cas, ces travaux peuvent être automatiques ou comporter des tâches manuelles à la charge des différents acteurs (notamment ministères, contrôleurs budgétaires, AIFE).

## A. Calendrier des opérations réalisées par les ministères

### a. Déblocage des crédits

Les gestionnaires veilleront à procéder aux **déblocages de la totalité des crédits qu'ils avaient bloqués** et qui sont éligibles aux reports (blocages pour aléas de gestion, blocages pour régie d'avance) **au plus tard le vendredi 29 décembre 2017<sup>2</sup>**.

Cette action est nécessaire en vue de la détermination du montant disponible au report pour chaque programme. **Le non-respect de cette consigne fait peser un important risque d'erreur sur la campagne de reports.**

En revanche, il n'est pas nécessaire de remonter les crédits sans emploi au niveau du programme dans Chorus.

### b. Saisie dans Chorus des règles de changement d'imputation budgétaire

En cas de changement d'imputation des opérations non soldées en fin d'année sur la gestion suivante, ces règles consistent à préciser les nouvelles imputations.

Elles visent en particulier à définir, en cas de suppression d'un axe d'imputation budgétaire à compter de 2018, le ou les axes devant être utilisés pour recueillir les opérations non soldées.

Les opérations de changement d'imputation budgétaire à la charge des ministères ont pour effet de modifier un ou plusieurs des axes suivants :

- l'activité ;
- la destination de la dépense (action et/ou sous-action, programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire) ;
- le cadre de gestion (UO, et éventuellement BOP voire programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire).

Il est rappelé que conformément à la circulaire DF-1BLF-17-3295 du 9 juin 2017 relative à l'élaboration des nomenclatures des dépenses budgétaires pour 2018, les différentes nomenclatures budgétaires citées ci-dessus font l'objet de procédure d'approbation ou de déclaration auprès de la direction du budget :

- la nomenclature par activité applicable en 2018 doit avoir été transmise à la direction du budget **au plus tard le 2 octobre 2017** (bureau 2REC et bureau sectoriel concerné). S'agissant des programmes dont tout ou partie des dotations relèverait de crédits fléchés « Grand Plan d'Investissement », la date de transmission est portée **au 23 octobre 2017** pour tenir compte des ajustements complémentaires destinés à faciliter le suivi des opérations GPI en gestion (bureau 2REC, bureau 1BPB et bureau sectoriel) ;

---

<sup>2</sup> à l'exception, en cas d'organisation spécifique convenue avec le CBCM, des éventuels blocages réalisés par le ministère à la suite de retraits d'AE d'années antérieures non réutilisables (application de la circulaire du 16 juillet 2014 sur la maîtrise des retraits d'engagements d'années antérieures).

- la nomenclature par destination revêtue de l'avis du CBCM a déjà été transmise par les ministères en juin et intégrée dans Farandole par la direction du budget, puis le référentiel des domaines fonctionnels a été chargé dans Chorus ;
- la nomenclature du cadre de la gestion (BOP-UO) applicable en 2018, doit également avoir été finalisée et transmise à la direction du budget **au plus tard pour le 2 octobre 2017**.

Les gestionnaires devront **saisir leurs règles, en particulier celles de changement de périmètre ministériel, dès que possible et avant le 15 décembre 2017**. En effet, la bascule des dossiers débutant dès le 2 janvier 2018, ces règles devront avoir été vérifiées par l'AIFE dans Chorus afin d'être effectives dès cette date. **Seuls les changements de maquette intervenus par amendement au cours de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2018** au Parlement pourront justifier un changement de périmètre postérieur. Ces derniers devront alors être effectués **au plus tard le 8 janvier 2018, et en concertation avec l'AIFE**. Aucune règle de changement relative à ces axes ne devra être saisie dans Chorus à une date ultérieure.

Les dossiers pris en compte au titre de 2017 et liés aux opérations dont le règlement doit intervenir dès les premiers jours de la gestion 2018 devront être basculés en priorité. S'ils sont concernés par un changement d'imputation budgétaire, la saisie des règles de changement budgétaire correspondantes devra avoir été mise en place préalablement. **Les engagements juridiques antérieurs à 2018 concernés pourront ainsi être basculés sur 2018 dès le 3 janvier 2018** et faire l'objet de paiements ce même jour.

### *c. Gestion des tranches fonctionnelles des opérations d'investissement*

La préparation de la bascule des tranches fonctionnelles doit faire l'objet d'une attention particulière :

- les gestionnaires veilleront à vérifier, au plus tard le vendredi 29 décembre 2017, les dates de fin de validité des tranches fonctionnelles (TF) :
  - o pour toute TF ne devant plus faire l'objet d'aucun engagement ni paiement à partir de 2018, la date de fin de validité doit être fixée au 31 décembre 2017, dans la perspective de la clôture de la TF et du dégagement de ses crédits résiduels ;
  - o pour toute TF dont le report des AE affectées non engagées est souhaité sur 2018, la date de fin de validité devra être postérieure à la date limite des reports (31 mars 2018), et établie de manière à permettre l'achèvement des opérations de dépense relatives à cette TF avant la clôture de la TF. Pour ces TF, les dates de fin de validité sur 2017 devront être repoussées<sup>3</sup> ;
- toute règle de bascule d'une tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme doit faire l'objet d'une **demande de dérogation soumise par les gestionnaires à l'avis du département du contrôle budgétaire compétent avant le vendredi 15 décembre 2017** ; aucune demande de dérogation ne sera examinée après cette date. Le respect de cette échéance est essentiel pour maintenir

<sup>3</sup> Il est rappelé que les crédits affectés non engagés sur les TF ayant une date de fin de validité sur 2017 ne sont pas reportés ; ils sont dégagés automatiquement.

l'avancement d'un calendrier anticipé des reports d'AE affectées non engagées, comme initié en 2017.

De telles règles de bascule, qui se traduiront par une demande de reports croisés, doivent notamment respecter les dispositions de l'article 15 de la LOLF.

*d. Suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement*

L'annexe II à la circulaire 1BLF-17-3300 du 25 juillet 2017 relative à la préparation du projet de loi de finances pour 2018 et aux annexes générales jaunes demande notamment de signaler les fonds de concours ou attributions de produit que les ministères projettent de supprimer ou de regrouper à compter de 2018.

Les gestionnaires devront, pour ce faire, examiner la liste (annexe 2) des fonds pour lesquels aucune recette n'a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- sauf avis contraire dûment justifié, les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune recette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 seront automatiquement supprimés ;
- sur les autres fonds de la liste (fonds ayant fait l'objet d'encaissements en 2015 mais pas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016), les gestionnaires proposeront des suppressions après s'être assurés qu'il ne subsiste aucun titre de perception non soldé sur ces fonds<sup>4</sup>.

Par ailleurs, les gestionnaires sont invités à formuler toute autre proposition de regroupement ou de suppression de fonds (fonds au rendement peu significatif, objets redondants, attributions de produits instituées en application d'un même décret...).

Cette opération de rationalisation du répertoire des fonds de concours et attributions de produits devant impérativement être achevée avant le démarrage de la gestion 2018, **les gestionnaires veilleront à retourner l'annexe jointe accompagnée de leurs observations avant le 13 octobre 2017** au bureau 1BE ([sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr](mailto:sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr), et en copie à [nicolas.lagarde@finances.gouv.fr](mailto:nicolas.lagarde@finances.gouv.fr) ; [baptiste.quero@finances.gouv.fr](mailto:baptiste.quero@finances.gouv.fr)).

**B. Calendrier des opérations réalisées par les départements de contrôle budgétaire**

**Contrairement aux années antérieures**, les départements du contrôle budgétaire ne devront pas procéder le dernier jour de la gestion au dégel des crédits gelés résiduels et au déblocage des crédits bloqués. La direction du budget se chargera en début d'année 2018, en lien avec l'AIFE, de l'identification des crédits éligibles au report. Seuls les éventuels cas particuliers devront être signalés au bureau 1BE.

**Ils transmettent, pour information, au bureau 1BE ([1be-execution@finances.gouv.fr](mailto:1be-execution@finances.gouv.fr) et [nicolas.lagarde@finances.gouv.fr](mailto:nicolas.lagarde@finances.gouv.fr) et [baptiste.quero@finances.gouv.fr](mailto:baptiste.quero@finances.gouv.fr)) leur avis sur les demandes de bascule de tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme avant le 29 décembre 2017.**

---

<sup>4</sup> Dans l'hypothèse où le fonds à supprimer a fait l'objet d'ouverture d'AE préalables sur convention, non couvertes par des CP à la date de la suppression, il est rappelé que les éventuels engagements résiduels au titre de ce fonds doivent faire l'objet d'un retrait, et que les AE préalables excédentaires n'ont pas vocation à être reportées.

## **C. Calendrier des opérations réalisées par l'AIFE**

### *a. Clôture automatique des réservations de crédits (AE)*

Les réservations de crédits<sup>5</sup> sur tranche fonctionnelle et hors tranche fonctionnelle seront clôturées automatiquement en fin de gestion 2017. L'AIFE procédera ainsi aux **annulations de ces réservations de crédits le mardi 26 décembre 2017**.

À l'issue de ce traitement, les autorisations d'engagement correspondantes seront restituées sur l'UO d'imputation de ces réservations de crédits ou sur leur tranche fonctionnelle s'agissant des réservations de crédits sur tranche fonctionnelle. Il ne sera donc plus possible d'imputer des engagements sur réservation de crédits à compter du vendredi 22 décembre 2017.

La consommation des autorisations d'engagement restera quant à elle inchangée après ce traitement.

### *b. Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits*

**Avant le 29 décembre 2017, l'AIFE intégrera dans Chorus les règles de changement de fonds de concours et d'attributions de produits<sup>6</sup>** lorsque les évolutions de cette nomenclature arrêtée par la direction du budget le justifieront (en particulier lors de la fusion éventuelle de deux fonds de concours ou de deux attributions de produits).

Les crédits de fonds de concours non consommés au 29 décembre 2017 sont reportés de droit en 2018 et n'entrent pas en compte dans l'appréciation du respect du plafond de 3 % prévu à l'article 15 de la LOLF. Au contraire, conformément aux dispositions de la LOLF et au mode opératoire mis en œuvre en 2016, les crédits d'attributions de produits non consommés au 29 décembre 2017 sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

Les reports de crédits de fonds de concours prendront en compte les règles de changement de fonds de concours (reports croisés). Les annulations de crédits de fonds de concours sur 2017 et les ouvertures correspondantes sur 2018 seront détaillées fonds par fonds dans Chorus. En revanche, les reports de crédits relatifs aux attributions de produits resteront globalisés avec les reports des crédits autres que de fonds de concours.

### *c. Intégration des mouvements Farandole dans Chorus*

Les mouvements de crédits issus du système Farandole, relatifs à la gestion 2017 et publiés après le 29 décembre 2017, seront intégrés dans Chorus dans les meilleurs délais, en principe le lendemain de leur publication.

Ces mouvements sont liés :

- soit à des annulations de crédits disponibles et reportés sur 2018 (arrêtés publiés au plus tard le 31 mars 2018) ;

---

<sup>5</sup> La réservation de crédits désigne une opération de gestion qui permet d'identifier, au sein d'une enveloppe globale d'AE, une sous-enveloppe pour un projet particulier. Cette opération ne donne lieu à aucune consommation de crédits.

<sup>6</sup> Ces règles consistent à déterminer le fonds destinataire des recettes constatées en n+1 sur un fonds supprimé en n.

- soit à des annulations de crédits disponibles au titre de la régularisation de certains rattachements de fonds de concours excédentaires au regard des recouvrements, qui pourraient intervenir dans les premiers jours de janvier 2018<sup>7</sup>.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, les crédits disponibles et non annulés sur la gestion 2017 auront vocation à être annulés en loi de règlement.

*d. Report des AE affectées non engagées sur tranche fonctionnelle de la gestion 2017 sur la gestion 2018*

Conformément à la demande qui lui sera adressée par la direction du budget, et après la signature des arrêtés de report correspondants, l'AIFE procédera à la bascule des AE affectées non engagées des tranches fonctionnelles de la gestion 2017 sur la gestion 2018 dans le cadre des reports de crédits de 2017 sur 2018. La date de fin de validité des TF sur lesquelles plus aucun engagement ni paiement n'est attendu est fixée au 31 décembre 2017.

Pour réaliser au plus tôt la bascule des AE affectées non engagées concernées sur 2018 et simplifier la gestion des TF concernées en début d'année, les reports correspondants seront traités en 2018 de manière anticipée, comme en 2017, au cours du mois de janvier. **Le maintien de ce calendrier avancé de report des TF implique désormais que les ministères disposent d'un temps très limité de vérification du statut de certaines TF qu'il convient d'anticiper.** La circulaire relative aux reports de crédits de 2017 sur 2018 en précisera les conditions de mise en œuvre.

#### **D. Mise en place de la gestion 2018**

Les instructions concernant l'encadrement de la gestion anticipée données par la circulaire du 17 octobre 2013 relative à la mise en place de la gestion 2014 sont reconduites en 2018.

Pour le Ministre et par délégation

La Directrice du Budget




**Amélie VERDIER**

La Directrice de l'Agence pour l'Informatique  
Financière de l'État



**Régine DIYANI**  
Directrice

<sup>7</sup> En particulier, des annulations en AE sont susceptibles d'intervenir sur les fonds de concours antérieurs à 2016 susceptibles de donner lieu à ouverture d'AE préalables, lorsque des titres antérieurs à 2016 sur ces fonds, ayant donné lieu à ouverture d'AE, font l'objet d'une réduction.

1er janvier		
		
Action	Acteur concerné	Calendrier
Déblocage des crédits <i>( hors retraits AE années antérieures )</i>	Ministères	jusqu'au 29 décembre 2017
Saisie des règles de changement budgétaires (y.c changement d'activité)	Ministères	Cas général : avant le 15 décembre 2017
		Cas particulier : jusqu'au 8 janvier 2018 pour un changement de maquette introduit par amendement au PLF 2018
Vérification des dates de fin de validité des tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 29 décembre 2017
Demande de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement	Ministères	jusqu'au 13 octobre 2017
Demande de reports croisés pour les tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 15 décembre 2017
Clôture automatique des réservations de crédits de gestion courante *	AIFE	le 26 décembre 2017
Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits	AIFE	jusqu'au 29 décembre 2017
Intégration des mouvements Farandole	AIFE	jusqu'au 31 mars 2017
Bascule des dossiers vivants	AIFE	à partir du 2 janvier 2018
Bascule des tranches fonctionnelles	AIFE	Au plus tard le 31 janvier 2018 (calendrier anticipé reconduit cette année)

\* Par conséquent, les engagements juridiques sur réservations de crédits devront impérativement être réalisés au plus tard le 22 décembre 2017

Annexe : Liste des fonds de concours et attributions de produits à examiner en vue de leur suppression

Ministère	Programme	Fonds 2017	Intitulé 2017	CP reçu entre le 01/01/2016 et le 06/09/2017	CP 2015	Suppression automatique	Suppression souhaitée par le gestionnaire
Transition écologique et solidaire	612	1-1-00006	Participation aux projets aéronautiques européens	-	-	Oui	Suppression auto
Agriculture et alimentation	149	1-1-00026	participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes de la politique de développement rural	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	216	1-1-00039	participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale.	-	200 017	Non	A décider
Enseignement supérieur, recherche et innovation	150	1-1-00094	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (programmation 2000-2006 - rattachement en CP uniquement)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-1-00095	participation du FEDER au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	333	1-1-00129	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique (programme 333)	-	44 437	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	203	1-1-00160	contribution du FEDER aux projets d'investissements routiers (AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et Affaires étrangères	105	1-1-00178	partenariat de gestion avec la Commission européenne pour la communication sur l'Europe	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	164	1-1-00191	participation de la Commission européenne au financement de jumelages relatifs au renforcement d'institutions de contrôle	-	286 000	Non	A décider
Solidarités et Santé	304	1-1-00294	Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	303	1-1-00328	Cofinancement par le FEI des actions menées par le programme 303	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et Affaires étrangères	151	1-1-00333	Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et Affaires étrangères	209	1-1-00338	Partenariat de gestion avec la commission européenne pour l'Année européenne pour le développement	-	531 000	Non	A décider
Travail	102	1-1-00345	Participation de l'UE au financement de la Garantie jeunes	-	-	Oui	Suppression auto
Education nationale	214	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	-	-	Oui	Suppression auto
Sports	163	1-1-00411	participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	137	1-1-00414	concours du Fonds social européen aux actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	161	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCGC effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	161	1-1-00497	participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile (programme161)	-	-	Oui	Suppression auto
Cohésion des territoires	112	1-1-00656	remboursement par le FEDER de la rémunération des assistants techniques chargés de la gestion des programmes opérationnels interrégionaux	-	-	Oui	Suppression auto
Agriculture et alimentation	206	1-1-00815	participation de la Communauté européenne aux programmes d'actions sanitaires et phytosanitaires dans les départements d'outre-mer	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	102	1-1-00854	concours du Fonds social européen à la mise en œuvre de parcours pour les publics fragiles dont celui des jeunes en contrat d'autonomie	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	1-1-00905	participation de la Communauté européenne aux études, travaux et formations en matière de sécurité et de surveillance maritime	-	91 154	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	217	1-1-00919	cofinancements communautaires de projets visant la mise en place ou la modernisation d'outils informatiques, la réalisation d'études, de recherches et de statistiques	-	64 643	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	190	1-1-00936	participation de la Commission européenne au financement de projets Era-net	-	18 725	Non	A décider
Economie	134	1-1-00943	participation de la Commission européenne aux actions communes	-	309 720	Non	A décider
Culture	186	1-1-00962	participation de la Commission européenne à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle.	-	95 766	Non	A décider
Culture	224	1-1-00976	participation communautaire aux projets, études et campagnes initiés ou soutenus par le ministère de la culture et de la communication	-	-	Oui	Suppression auto
Economie	134	1-1-00978	participation de l'Union européenne à l'organisation ou au financement de projets, études ou enquêtes dans le domaine du tourisme	-	-	Oui	Suppression auto
Action et comptes publics	218	1-1-00990	contribution du Fonds social européen à des actions de communication et de formation.	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	1-1-00997	participation de l'Union européenne à la mise en œuvre des systèmes d'information statistique des activités de pêche - collecte des données	-	1 754 452	Non	A décider
Economie	134	1-2-00067	contribution des collectivités locales au financement de mesures en faveur de l'industrie	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-2-00146	participations diverses à la sécurité et à la circulation routière, investissement (AE préalable).	-	506 892	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	203	1-2-00151	participations à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires (AE préalable).	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-2-00157	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports - opérations engagées avant le 31 décembre 2005 (CP uniquement).	-	3 495	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	113	1-2-00165	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral (CP uniquement)	-	1 100 000	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	613	1-2-00180	Participation du FIPHP au financement d'actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées.	-	-	Oui	Suppression auto
Cohésion des territoires	177	1-2-00198	Produits des dons et legs pour le financement d'actions de prévention de l'exclusion et de l'inclusion sociale	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00207	participation de l'ADEME au versement de subventions pour des opérations d'isolation acoustique	-	5 000 000	Non	A décider
Europe et Affaires étrangères	105	1-2-00288	participation de la CNAV à une mission de lutte contre la fraude	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00302	Contribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs, régi par l'article L561-3 du code de l'environnement, aux dépenses de prévention des risques naturels et des risques hydrauliques engagées par l'Etat	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	1-2-00305	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles	-	149 020	Non	A décider
Justice	166	1-2-00317	participation au fonctionnement de la juridiction unifiée des brevets	-	-	Oui	Suppression auto
Solidarités et Santé	204	1-2-00335	Contributions privées à la politique d'offre de soins des ministères sociaux	-	653 500	Non	A décider
Armées	146	1-2-00346	Nathalie	-	892 896 900	Non	A décider
Enseignement supérieur, recherche et innovation	150	1-2-00359	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique - projet dataESR	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	623	1-2-00393	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	107	1-2-00399	participations diverses aux opérations d'investissement des services pénitentiaires.	-	-	Oui	Suppression auto
Solidarités et Santé	157	1-2-00413	Legs et donations (P157)	-	14 705	Non	A décider
Culture	175	1-2-00427	participation du Centre des monuments nationaux aux travaux d'entretien et de restauration des immeubles et objets mobiliers appartenant à l'Etat et classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalable).	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	334	1-2-00434	contributions diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques (programme 334 - AE préalable).	-	-	Oui	Suppression auto
Cohésion des territoires	135	1-2-00479	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AEP)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	613	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobilières	-	-	Oui	Suppression auto
Cohésion des territoires	135	1-2-00494	Actions d'accompagnement et d'ingénierie sociale du FNAP dans le cadre des MOUS	-	-	Oui	Suppression auto
Action et comptes publics	148	1-2-00510	participation du FIPHP au financement de la prestation chômage vacances au bénéfice des travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat	-	-	Oui	Suppression auto
Enseignement supérieur, recherche et innovation	150	1-2-00511	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux actions de recrutement, de formation et d'intégration (programme 150)	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	161	1-2-00678	participation contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 161- investissement)	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	165	1-2-00799	participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs (investissement)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00820	participations aux études, acquisitions et travaux d'équipement relatifs à la protection de la nature, à la prévention et à la lutte contre les pollutions ainsi qu'à la gestion des milieux naturels (rattachement en CP uniquement)	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	103	1-2-00844	remboursement par les bénéficiaires des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	175	1-2-00860	participation financière à une opération d'investissement (AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	155	1-2-00862	remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des Fonds structurels européens	-	45 293	Non	A décider
Intérieur	104	1-2-00877	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du FAMI	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	303	1-2-00878	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indûment perçues au titre du FAMI	-	-	Oui	Suppression auto



Ministère	Programme	Fonds 2017	Intitulé 2017	CP reçus entre le 01/01/2016 et le 06/09/2017	CP 2015	Suppression automatique	Suppression souhaitée par le gestionnaire
Intérieur	303	1-2-00879	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FSI	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	1-2-00991	Participation à des enquêtes de sécurité aérienne	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	310	1-3-00179	participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalable - programme sport - outre-mer)	-	-	Oui	Suppression auto
Sports	219	1-3-00182	participations à des dépenses d'investissement - AE préalables (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	-	-	Oui	Suppression auto
Education nationale	214	1-3-00189	participations diverses d'outre-mer aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement - AE préalables)	-	-	Oui	Suppression auto
Armées	212	1-3-00199	participations diverses à des opérations d'entretien et de restauration de biens mobiliers ou immobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques (étranger et outre-mer AE P)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	175	1-3-00334	participations d'Etats européens au financement de projets dans le domaine des transports interurbains	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-3-00453	Participation de tiers à des études et travaux dans le domaine de la navigation aérienne (outre-mer ou étranger)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	612	1-3-00768	participations des gouvernements étrangers au financement des coûts d'installation et d'utilisation du système d'information Schengen	-	644 781	Non	A décider
Intérieur	216	1-3-00782	valorisation du patrimoine immatériel du ministère du travail (programme 155)	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	155	2-2-00133	produit des cessions de biens mobiliers (programme 334)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	334	2-2-00174	rémunération de prestations fournies par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	-	-	Oui	Suppression auto
Economie	134	2-2-00202	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (titre 2)	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	176	2-2-00255	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (titre 2)	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	216	2-2-00256	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	186	2-2-00273	recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires et de l'organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d'espaces	-	7 016	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	190	2-2-00410	remboursement par les organismes ou personnes publics ou privés métropolitains des dépenses consécutives à l'utilisation du matériel de lutte contre les pollutions marines (stock national Poimar)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	2-2-00486	produit des cessions de biens mobiliers (programme 167)	-	-	Oui	Suppression auto
Armées	167	2-2-00557	rémunération de prestations au titre de travaux d'entretien et de dépenses d'exploitation dans les ports maritimes civils	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	2-2-00625	produit des cessions de matériel et de fournitures de prestations destinées à des travaux d'entretien exécutés par le Centre d'études techniques maritimes	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	2-2-00645	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 612)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	612	2-2-00735	recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels, de l'organisation de colloques et séminaires et des services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données	-	-	Oui	Suppression auto
Solidarités et Santé	124	2-2-00738	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	613	2-2-00740	Rémunération de services rendus (programme 612)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	612	2-2-00758	Rémunération de services rendus (programme 614)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	2-2-00761	Rémunération de services rendus (programme 613)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	613	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 614)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	2-2-00777	recettes provenant des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.	-	5	Non	A décider
Services du Premier ministre	308	2-2-00798	valorisation internationale du patrimoine immatériel des services judiciaires.	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	166	2-3-00169	rémunération des prestations fournies par le greffe du tribunal mixte de commerce de Nouméa	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	166	2-3-00173	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en outre-mer	-	-	Oui	Suppression auto
Economie	134	2-3-00235	contributions aux dépenses de personnel pour la réalisation de travaux, prestations ou services (outre mer)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	2-3-00310	Rémunération de services rendus (programme 612)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	612	2-3-00753	Rémunération de services rendus (programme 614)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	2-3-00776	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 613)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	613	2-3-00779	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer (programme 614)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	2-3-00789					